

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 122/2021

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – Rue des colombes – Sté VTPS – Colembert

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 21/05/2021 – de M. VANSTRAZEELE Samuel – de la Sté VTPS– 5 rue de Marquise Bat 9 –62142 COLEMBERT ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux de pose de chambre et fourreaux pour adduction télécom pour Orange, rue des colombes ;

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée manuellement, et limitée à 30km/h, au droit des travaux de pose de chambre et fourreaux pour adduction télécom pour Orange – rue des colombes, à compter du 31/05/2021 pour un délai d'intervention dans les 30 jours calendaires.

ARTICLE 2 : le stationnement sera interdit au droit des travaux et ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 4 : La Sté VTPS– 5 rue de Marquise Bat 9 –62142 COLEMBERT, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : voirie.dunkerque@lenord.fr
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- M. VANSTRAZEELE Samuel – de la Sté VTPS– 5 rue de Marquise Bat 9 –62142 COLEMBERT, email : samuel.vanstrazeele@sfr.fr

Fait à HERZEELE, le 28 mai 2021

Le Maire, S. FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 28 mai 2021

Le Maire,
S.FRANCKE

